RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1955 B 03253
Numéro SIREN : 552 032 534
Nom ou dénomination : DANONE

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2017 sous le numéro de dépôt 124250

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 11-12-2017

N° DE DEPOT : 2017R124250

N° GESTION : 1955B03253

N° SIREN : 552032534

DENOMINATION : DANONE

ADRESSE : 17 BD HAUSSMANN 75009 PARIS

DATE D'ACTE : 18-10-2017

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Changement de président

DANONE
Société Anonyme au capital de 167.677.600 euros
Siège Social : 17 Boulevard Haussmann – 75009 PARIS
552 032 534 R.C.S. PARIS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 OCTOBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit octobre à 14 heures, le Conseil d'Administration de DANONE s'est réuni au siège social – 17 Boulevard Haussmann – 75009 PARIS, sur convocation de son Président.

Monsieur Franck RIBOUD, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Il est constaté que le quorum exigé par la loi et les statuts pour la validité des délibérations est atteint.

FIN DE LA PRESIDENCE RENFORCEE ET REUNIFICATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL

Après avoir délibéré, sur recommandation du Comité de Nomination et de Rémunération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, à compter du 1er décembre 2017 :

- de mettre fin aux fonctions de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Franck RIBOUD dans le cadre de la présidence renforcée et en conséquence de modifier, le règlement intérieur de la Société modifié, de sorte à supprimer les prérogatives du Président renforcé prévues à l'article 7 du règlement intérieur ;

- en application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et de l'article 15 des Statuts de la Société, de réunir les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;

- en application de l'article L. 225-47 du Code de commerce, de nommer Monsieur Emmanuel FABER Président-Directeur Général pour la durée restant à courir de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2018 ;

- que les attributions de Monsieur Emmanuel FABER en tant que Président-Directeur Général de Danone seront celles fixées par le Code de commerce, les statuts de la Société et l'article 4.3 du Règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration remercie Monsieur Franck RIBOUD pour sa remarquable contribution à la croissance et au succès de Danone au cours de plus de trente années passées

au sein de l'Entreprise et pour avoir été un dirigeant visionnaire ayant organisé de façon parfaite sa succession.

Monsieur Emmanuel FABER prend également la parole pour remercier Monsieur Franck RIBOUD pour sa disponibilité et son rôle déterminant dans la mise en œuvre du double projet économique et social de Danone. Il remercie également les membres du Conseil d'Administration pour leur confiance et déclare accepter cette fonction.

Extrait certifié conforme



Monsieur Emmanuel FABER
Directeur Général